

**Parent :**

M  Mme Nom ..... Prénom ..... Né(e) ...../...../.....  
Tel ...../...../...../..... Portable ...../...../...../...../..... Email .....  
Adresse ..... CP |\_|\_|\_|\_|\_| Ville .....  
Profession ..... Employeur .....  
Tel employeur ...../...../...../...../.....

**Parent :**

M  Mme Nom ..... Prénom ..... Né(e) ...../...../.....  
Tel ...../...../...../..... Portable ...../...../...../...../..... Email .....  
Adresse ..... CP |\_|\_|\_|\_|\_| Ville .....  
Profession ..... Employeur .....  
Tel employeur ...../...../...../...../.....

**SITUATION PARTICULIERE / éléments à communiquer à l'équipe d'animation** (garde alternée, autorité parentale, divorce, vacances chez grand parents.....) :

.....

Nombre d'enfant(s) à charge |\_|\_| Célibataire  Marié(e)  Vie maritale  Pacsé   
Séparé(e)  Divorcé(e)  Veuf(e)

**Situation CAF (Caisse d'Allocations Familiales)**

- Je suis allocataire à la CAF du LOT. J'indique mon n°d'allocataire |\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_| et j'autorise l'accès à mon quotient familial via CAFPRO.
- Je suis allocataire à la CAF d'un autre département, ou à la MSA ou à un autre régime, j'indique mon quotient familial ..... et fournis le justificatif correspondant ou mon dernier avis d'imposition.



## 11 - 13 ans : La passerelle jeunes

### Fonctionnement de la Passerelle Jeunes :

La passerelle jeune propose des animations ponctuelles pour les enfants de 11 à 13 ans, scolarisés au collège. Les actions de la passerelle jeunes sont soumises à la législation des centres de loisirs. La passerelle jeunes a pour but de faire le lien entre le Centre de Loisirs (2-10 ans ) et le Local Jeunes (14-17 ans).

### Lieu et horaires d'ouverture :

La passerelle jeunes est ouverte pendant les semaines scolaires :

- le mercredi après midi, de 14h00 à 18h00 au rez de chaussée de l'ancienne gare.

La passerelle jeunes est également ouverte sur projet pendant les vacances scolaires. Les activités sont communiquées aux jeunes par fly, internet...

### Tarifs:

Si les jeunes sont autorisés par leurs parents à aller et venir librement pendant les horaires d'ouverture de la passerelle jeunes (principe de l'accueil informel), le tarif appliqué est identique à celui du local jeunes.

Si les jeunes ne sont pas autorisés à aller et venir librement pendant les horaires d'ouvertures de la passerelle jeunes (principe de l'accueil formel), le tarif appliqué est identique à celui du Centre de Loisirs. Il pourra être demandé une participation supplémentaire pour les activités/sorties spécifiques.

Inscription :

- J'inscris mon (mes) enfants à la passerelle jeunes, je m'acquitte de la cotisation annuelle de 8 euros

### **Mode d'accueil, formel/informel :**

- J'autorise mon enfant à aller et venir librement à la passerelle jeunes pendant les horaires d'ouverture.**
- Je n'autorise pas mon enfant à aller et venir librement à la passerelle jeunes pendant les horaires d'ouverture.**

Dans le cas où je n'autorise pas mon enfant à aller et venir librement à la passerelle jeunes pendant les horaires d'ouverture :

- J'autorise mon (mes) enfant(s) nom :

A partir seul de la passerelle jeunes (centre de loisirs) à la fermeture du centre.

NOM : ..... Né(e) le ...../...../..... à .....

Prénom : ..... Sexe M  F

NOM : ..... Né(e) le ...../...../..... à .....

Prénom : ..... Sexe M  F

## 14 - 18 ans: le LOCAL JEUNES

### Fonctionnement du Local jeunes :

Le local jeunes accueille les jeunes à partir de 14 ans dans des locaux agréés par la DDSCPP (Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations). Au sein du local, les jeunes sont sous la responsabilité d'un animateur des Colin-Maillard. Les jeunes sont accueillis dans un fonctionnement informel, c'est-à-dire que les jeunes peuvent aller et venir librement pendant les horaires d'ouverture, leur déplacement n'est pas sous la responsabilité de l'Association les Colin-Maillard.

### Lieu et horaires d'ouverture :

Le local jeunes se situe au rez de chaussé de l'ancienne gare de Cajarc.

Pendant le temps scolaire, le local est ouvert :

- le mercredi après midi et le samedi après midi, de 14h00 à 18h00.
- Le vendredi soir de 17h00 à 22h00.

Pendant les vacances scolaires du lundi au vendredi, de 14h00 à 18h00.

Les sorties, stages, séjours et autres activités exceptionnelles qui se déroulent en dehors des horaires d'ouverture du local jeunes nécessitent une autorisation parentale spécifique.

**J'inscris mon (mes) enfants au Local Jeunes**, je m'acquitte de la cotisation annuelle de 2 euros par enfant

NOM : ..... Né(e) le ...../...../..... à .....

Prénom : ..... Sexe M  F

---

NOM : ..... Né(e) le ...../...../..... à .....

### DROITS A L'IMAGE

L'Association « Les Colin Maillard » effectue régulièrement des photos ou vidéos dans le cadre de leurs activités dans le but d'illustrer la vie de la structure. (Ces photos ne seront pas utilisées à des fins commerciales) .

\* **J'autorise que mon (mes) enfant(s) soit pris en photo ou vidéo** OUI  NON

Si vous souhaitez recevoir des informations sur les activités, événements ou autres proposés par l'association des Colin Maillard, veuillez préciser votre adresse email : .....

Vous pouvez également vous abonner a notre page facebook :

*Je soussigné(e), .....responsable légal de l'enfant , déclare exacts les renseignements portés sur cette fiche et autorise les responsables à prendre, le cas échéant, toutes mesures (traitement médical, hospitalisation, intervention chirurgicale) rendues nécessaires par l'état de l'enfant.*

Date ...../...../.....

**SIGNATURE :**

**PERE**

**MERE**